



❖ LES POINTS CLEFS :

○ La **continuité pédagogique** entre l'élémentaire et le collège est essentielle : de trop nombreux élèves, surtout ceux en difficulté vivent le passage en 6ème comme **une rupture violente** (enseignants nombreux, changements de salle, EDT..).

Il faut donc assurer une liaison en douceur. Avec la mise en oeuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, un continuum, de l'école au collège, est renforcé pour tous les élèves de six à seize ans.

○ Un **meilleur suivi** est également à mettre en place, pour faciliter la **personnalisation** de l'enseignement.

❖ LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPETENCES ET DE CULTURE

➡ Le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** définit les compétences, basées sur des connaissances relevant des différents domaines d'enseignement, qu'un élève doit progressivement maîtriser pendant la scolarité obligatoire. Une **culture scolaire commune** est ainsi construite continûment pendant les **cycles 2, 3 et 4** couvrant l'école élémentaire et le collège.

↳ **La scolarité obligatoire** doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un *socle commun de connaissances, de compétences et de culture*, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés.

- Les **objectifs de connaissances et de compétences** de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont **déclinés dans les programmes d'enseignement**.
- Les **acquis des élèves** dans chacun des domaines de formation sont **évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4**, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.
- **L'acquisition et la maîtrise de chacun de ces domaines ne peuvent être compensées** par celles d'un autre domaine. (Fin du cycle 4 : brevet atteste la maîtrise du socle commun)

↳ Ce socle commun doit :

- **permettre la poursuite d'études.**
- **préparer à l'exercice de la citoyenneté.**

✓ UNE RÉFORME PÉDAGOGIQUE

➡ Le socle commun vient d'une **recommandation du conseil européen** : compétences clefs que les citoyens doivent acquérir (Socle 2006) mais il celui-ci n'était pas assez en lien avec les programmes d'où le nouveau socle (2013).

↳ La **loi du 8 juillet 2013** pour la refondation de l'École de la République énonce des priorités qui fixent les axes de travail du Conseil supérieur des programmes. La **définition du contenu** du nouveau **socle** commun de connaissances, de compétences et de culture et des **programmes** scolaires de l'école primaire et du collège en font partie.

↳ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'acquiert durant la **scolarité obligatoire, organisée en 3 cycles d'enseignement** :

- **Cycle 2**, cycle des **apprentissages fondamentaux** : CP, CE1, et CE2
- **Cycle 3**, cycle de **consolidation** : CM1, CM2 et classe de 6ème
- **Cycle 4**, cycle des **approfondissements** : classes de 5ème, 4ème et 3ème

→ Le **cycle 1**, cycle des **apprentissages premiers**, couvre la petite, moyenne et grande section de maternelle. Il précède la période de scolarité obligatoire.

✓ **LES COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN**

↳ À partir de la session 2017, le **contrôle continu** qui entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB prendra en compte exclusivement l'évaluation des **huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture**.

↳ Le socle commun s'articulera en **cinq domaines de formation** :

- Les langages pour penser et communiquer ;
- Les méthodes et outils pour apprendre ;
- La formation de la personne et du citoyen ;
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

↳ La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, **sauf pour le domaine des langages** qui, du fait de ses spécificités, comprend **quatre objectifs** qui doivent chacun être **évalués de manière spécifique** :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

↳ Ce sont donc au total **8 composantes** du socle commun (**les 4 objectifs du premier domaine et les 4 autres domaines**) pour lesquelles l'élève devra acquérir un niveau de maîtrise suffisant.

❖ LE LIVRET SCOLAIRE UNIQUE

↳ Les compétences du socle commun s'acquièrent progressivement sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Cette acquisition progressive renforce la **continuité des liens entre l'école et le collège**. Les enseignants renseignent, pour chaque élève, les compétences acquises à l'école (fin de cycle 2) puis au collège (fin de cycles 3 et 4) dans le **livret scolaire unique**.

↳ Depuis la rentrée 2016 : **livret scolaire unique du CP à la troisième** remplace le livret personnel de compétences et **suit l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire**. C'est aussi un **outil de dialogue** avec les familles.

↳ Le livret est obligatoirement transmis au nouvel établissement par le biais d'une **application nationale de suivi de la scolarité**, appelée "livret scolaire unique du CP à la troisième", ou livret scolaire unique numérique.

↳ Contenu :

- Les **bilans de fin des cycles** précédents évaluation du **niveau de maîtrise des 8 composantes du socle** grâce à un indicateur simple : *maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne*.
- En première année d'un cycle, les **bilans périodique du cycle précédent**.
- Les **bilans périodiques du cycle en cours** (portent sur les acquis et les progrès de l'élève, les éléments du programme travaillés, les parcours éducatifs etc).
- Les **attestations déjà obtenues** (PSC1, ASSR 1 et 2, ASSN).

❖ LIAISONS ET CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE

✓ ASSURER UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ET ATTÉNUER LES RUPTURES

Les **changements d'écoles entraînent des ruptures** de lieux, d'organisation de la scolarité, de statut de l'élève, d'objectifs et de programmation. Ces ruptures sont **vécues très durement par les élèves**.

→ *Comment les atténuer ?*

↳ Fournir le meilleur **accompagnement** possible.

↳ Assurer une **continuité éducative** avec une **continuité des méthodes, des objets d'apprentissage**

↳ **Cohérence** des terminologies employées.

↳ Faire découvrir à l'élève l'organisation et les spécificités de l'école qu'il va gagner.

✓ LA LIAISON GRANDE SECTION - COURS PRÉPARATOIRE

⇒ **3 acteurs : enseignant, élèves, parents.**

↳ Tenir compte du **capital** et du **curriculum** de l'élève au cycle 1.

↳ **Nouveaux programmes** font référence aux acquis de la maternelle et s'appuient sur eux.

↳ Développer une **cohérence** entre **activités** et **objectifs** à atteindre pour prévenir une rupture.

↳ **Rencontres des enseignants des deux écoles** : harmonisation des progressions, transmission des informations, intégration des élèves facilitée, partage de ressources...

↳ **Organisation d'activités communes** : pour que les élèves connaissent les lieux et le personnel, anticipent leurs futures activités et démystifient l'école élémentaire.

↳ **Actions ponctuelles :**

- Rencontre GS - CP pour que les élèves de GS connaissent les lieux et personnels, anticipent leurs futurs activités et « démystifient » l'école élémentaire (idée des GS reporter)
- Echanges, gouters,
- Actions sur la citoyenneté
- Projets de correspondance
- Projet de spectacle
- Décloisonnement communs

↳ **Actions sur le long terme :**

- Objectifs pédagogique et didactique → continuité des pratiques, des démarches, des outils utilisés, etc.
- Rassurer les parents (réunion, visites de locaux ; « salon des parents »)

✓ **LA LIAISON CM2-6EME**

↳ **UNE NÉCESSAIRE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE :**

→ Des **recommandations** (1977 et 1982) formulées pour favoriser la « liaison CM2-6ème » prévoient notamment :

- une action commune de **formation continue** pour les enseignants des premier et second degrés ;
- des actions de **préparation à l'entrée au collège** au niveau des écoles ;
- des actions visant à **développer l'accueil et les échanges au niveau des collèges** ;
- une coordination de la réflexion de l'action au niveau des procédures administratives.

→ Renforcer l'**accueil**, personnaliser l'**accompagnement** des élèves et assurer la **continuité pédagogique**, aident les élèves à s'adapter au changement.

→ Les élèves entrant en sixième doivent principalement **s'adapter à leurs professeurs**, à un **emploi du temps** déterminé et immuable, à un **travail personnel important** dans une **structure plus impersonnelle**.

Il convient de préparer l'entrée en sixième au CM2, en développant les échanges de services et **le décroisonnement aux CM pour habituer les élèves à différents enseignants**, en veillant à mettre en place un emploi du temps que l'on s'astreint à respecter, en faisant réaliser des travaux personnels..

Il est utile, aussi, de faire connaître concrètement le collège aux CM2 (**visite du collège, immersion durant une journée dans la vie du collège, rencontre entre élèves de 6ème et de CM2, utilisation des ressources du CDI du collège par les élèves du primaire, travaux interdegés..**).

L'ambition du ministère, en refondant les cycles et en créant un cycle CM2-6ème et un Conseil école-collège, est de **faciliter** le passage de l'école au collège.

+ Demi-journée de stage pour interchanger collège-primaire → Partager les pratiques pédagogiques entre enseignants

↳ **UN SUIVI FAVORISÉ PAR LE SOCLE COMMUN**

→ Le passage de l'école au collège est un **moment clé de la scolarité**. Avec la mise en œuvre du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, un **continuum**, de l'école au collège, est renforcé pour tous les élèves de six à seize ans.

→ L'**acquisition progressive des compétences du socle** renforce la **continuité** des liens entre l'école et le collège (cf : Livret Scolaire Unique ci dessus).

↳ MEILLEURE CONTINUITÉ DES PARCOURS SCOLAIRES

→ Suivi particulier pour les élèves plus fragiles : **stages de remise à niveau** (enseignants volontaires > Sous la tutelle de l'IEN) pendant les vacances scolaires avant l'entrée au collège.

→ « **PPRE Passerelle** » : Il s'appuie sur le livret scolaire unique et sur les résultats des élèves aux évaluations de CM2 pour déterminer les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides au collège. Il est une alternative au redoublement.

→ Trois heures d'**accompagnement personnalisé** pour tous les élèves de 6ème pour répondre à leurs différents besoins. Cet accompagnement peut être assuré par tout professeur dans sa discipline, pour répondre aux besoins des élèves.

↳ LE CONSEIL ECOLE-COLLÈGE

*Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés. Le conseil école-collège contribue à améliorer la **continuité pédagogique et éducative** entre l'école et le collège.*

◇ COMPOSITION :

→ Présidé conjointement par le **principal du collège et l'IEN** chargé de la circonscription.

→ Le nombre des autres membres siégeant au conseil est laissé à l'appréciation du principal et de l'IEN qui s'assurent d'une **composition équilibrée entre le premier et le second degré**, composition apte à représenter au mieux les écoles et le collège dont ils ont la charge.

↳ **Personnels désignés par le principal du collège** sur proposition du conseil pédagogique du collège.

↳ Des **membres du conseil des maitres de chacune des écoles** du secteur de recrutement du collège désignés par l'IEN.

◇ FONCTIONNEMENT :

→ Réunit **autant que nécessaire** mais **au moins deux fois par an** : pour évaluer les besoins et établir son programme d'actions/ pour l'année scolaire suivante + bilan annuel de ses réalisations.

→ Programme d'actions soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école des établissements concernés.

→ Peut créer des **commissions école-collège** chargées de la mise en place de son programme.

◇ MISSIONS :

→ Renforcer et **améliorer la continuité pédagogique** entre le premier et le second degrés.

→ Déterminer les **axes prioritaires de la continuité des apprentissages** des élèves en se fondant sur un **diagnostic partagé**.

→ Proposer des **actions de nature pédagogique portant sur des thématiques partagées** par les deux degrés d'enseignement.